



Province de Liège
Commune
De
Burdinne

DEMANDE D'OCTROI DE LA PRIME
COMMUNALE A L'INSTALLATION D'UN FUT A
COMPOST

DEMANDEUR: (Nom+Prénom).....
(adresse).....
N° de téléphone ou de GSM:.....
N° de compte bancaire:.....

- **sollicite l'obtention de la prime communale à l'installation d'un fût à compost pour l'immeuble sis:**
(adresse).....
- **certifie** avoir pris connaissance des dispositions du règlement communal du 12 mars 2007, dont un extrait est repris ci-dessous:
...

Article 1:

Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par:

- **Demandeur:** toute personne physique ou morale, publique ou privée
- **Fût à compost:** tout dispositif destiné à la transformation de la matière organique en matière minérale (composteur, vermi-composteur, silo à compost).

Article 2:

La Commune de Burdinne accorde à partir du 1^{er} janvier 2007, et dans les limites du crédit budgétaire disponible, une prime communale destinée à encourager l'utilisation de fût à compost sur le territoire de la commune.

Article 3:

La subvention sera accordée soit aux:

- Personnes physiques domiciliées dans la commune au moment de la demande;
- Personnes morales ayant leur siège social dans la commune au moment de la demande.

Article 4:

La prime communale est fixée à 50 % du prix d'achat du fût composteur, avec un maximum de 25 €.

Article 5:

La demande de prime doit être adressée au Collège communal endéans un délai maximum de six mois prenant cours à la date de l'achat; la date de la facture faisant foi.

Article 6:

La demande est introduite par écrit et accompagnée du document justificatif suivant:

- La copie de la facture d'achat.
- Les modalités de la liquidation de la prime communale.

Article 7:

Le Collège communal statue dans un délai de 60 jours maximum à compter de la réception de la demande et du document justificatif visé à l'article 6.

Article 8:

Toute question d'interprétation relative au présent règlement, à l'attribution de la prime communale, à son paiement ou remboursement éventuel sera réglée par le Collège communal, sans recours possible.

• **Annexes:**

- La copie de la facture d'achat.
- Les modalités de la liquidation de la prime communale.

Date:..... Signature: